

Retard scolaire et orientation de la carrière des jeunes au terme de la scolarité obligatoire suivant les milieux sociaux

Autor(en): **Girod, Roger**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **50/1959 (1959)**

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-114727>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Retard scolaire

et orientation de la carrière des jeunes au terme de la scolarité obligatoire suivant les milieux sociaux

Depuis 1956, grâce à l'appui du Département de l'Instruction publique du Canton de Genève, nous effectuons des recherches sur divers aspects des mécanismes par lesquels la société intègre à ses structures les nouvelles générations¹. Il s'agit de tout un ensemble d'actions, le plus souvent involontaires, qui tendent à renouveler les effectifs des divers milieux sociaux en divisant les enfants et adolescents en plusieurs contingents qui sont soumis à une préparation différentielle. Cette préparation a pour fonction de conférer aux individus les attitudes, conceptions et manières qui sont coutumières dans le milieu auquel ils sont appelés à s'incorporer, tout en les initiant à l'un ou l'autre des métiers qui sont compatibles avec la condition des membres de ce milieu. L'ajustement de la personnalité à un état social déterminé n'est que pour une part le fait de l'école ; il est assuré d'abord et surtout par l'entourage immédiat du sujet, et plus spécialement par la famille. Etant donné la répartition sociale de l'argent et des fonctions économiques, et également les différences traditionnelles de comportement culturel suivant les milieux, les nécessités pratiques et les modèles d'existence qui se présentent à l'enfant varient systématiquement d'une région à l'autre de la société. Dans certaines couches sociales, cette influence du milieu va spontanément dans le sens des exigences de l'école ; dans d'autres, elle leur est contraire. Ce fait se traduit notamment par des différences sensibles dans la proportion des échecs scolaires suivant les milieux. C'est ce que nous allons étudier dans notre premier paragraphe, sous l'angle du retard scolaire à 15 ans (terme de la scolarité obligatoire à Genève).

¹ Une première enquête a eu lieu en 1956 sur le passage de l'école primaire unique aux enseignements différenciés du second degré à 12-13 ans. Un rapport polycopié en est résulté (« Milieu social et orientation au seuil de l'enseignement du second degré à Genève en 1956 », Etudes et documents du Centre de recherches sociologiques de Genève, 1957). Une seconde enquête, commencée en 1958, porte sur le passage de l'école obligatoire au travail, à l'apprentissage ou aux études, à 15-16 ans. Il a fallu un peu plus d'une année pour recueillir les données et les transcrire sur fiches perforées. Le dépouillement de ce matériel est en cours. Les tableaux présentés dans le présent article en constituent les résultats provisoires, sujets à révision dans le détail.

Dans le second paragraphe nous examinerons quelques-unes des conséquences du retard scolaire sur l'orientation de la carrière des jeunes, suivant les milieux.

1. RETARD SCOLAIRE AU TERME DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE.

Les données du tableau I proviennent d'observations faites sur l'ensemble des enfants domiciliés à Genève (ou y fréquentant l'école) qui ont atteint en juin 1958 le terme de la scolarité obligatoire (enfants nés entre le 1^{er} septembre 1942 et le 31 août 1943), c'est-à-dire l'âge de 15 ans révolus. Tous les cas figurant au fichier du service des apprentissages, qui tient un registre spécial des enfants qui atteignent ce stade de leur vie, ont été pris en considération, soit 2547. Le tableau I montre dans quel genre d'école et à quel degré ils se trouvaient en juin 1958. Il permet, soit dit en passant, de faire des constatations sur plusieurs points que nous ne toucherons pas dans le cadre de ce bref article, tout spécialement sur la composition sociale de l'effectif des différentes catégories d'écoles pour adolescents : enseignement spécial (pour élèves incapables de suivre un enseignement primaire normal), classes primaires « de fin de scolarité », établissements du second degré à orientation surtout pratique (Ecole ménagère et Collège moderne) et enfin établissement préparant directement à l'enseignement secondaire supérieur (Ecole supérieure de jeunes filles¹ et Collège). La scolarité obligatoire s'achève en principe à la fin du 9^e degré. Le tableau II montre tout d'abord que ce cas est assez loin d'être normal, statistiquement parlant, puisqu'il n'est pas du tout le propre de la majorité des enfants, mais seulement de 42 % d'entre eux (en comptant les élèves en avance d'un an). Tous les autres sont en retard d'un an (39 %) ou davantage (19 %). Ces proportions varient fortement d'une catégorie sociale à l'autre.

Parmi les enfants issus des couches ouvrières les moins favorisées (manœuvres), la proportion de ceux qui ont à 15 ans un retard scolaire d'un an ou plus est de 79 %. Il en reste donc 21 % qui sont dans une situation scolaire normale. Cette proportion est inférieure à celle des enfants de ces milieux qui se trouvent dans l'enseignement spécial (32%)². En ce qui concerne les enfants d'ouvriers, on observe que 68 % d'entre eux sont en retard (dont 18,5 % dans l'enseignement spécial). En revanche, 28 % seulement des enfants des couches dirigeantes sont en retard à ce moment. La proportion est de 45 % en ce qui concerne le milieu des salariés non manuels et de 56 % en ce qui concerne les couches moyennes. La proportion des élèves de l'enseignement spécial est faible dans les milieux non ouvriers. Certes, dans

¹ Encore conviendrait-il de distinguer, pour cette école, la section latine, exact équivalent des premières classes du Collège, et la section moderne, qui ne conduit pas à tous les genres d'études secondaires supérieures, ce que nous n'avons pas fait ici.

² Ou 24 %, voir note 3 tableau II.

beaucoup de cas, les enfants difficiles de ces couches sociales sont placés dans des établissements privés. Ceux-ci ne sont pas compris dans les tableaux ci-contre. Notre enquête cependant montre par ailleurs que la proportion des enfants qui fréquentent l'enseignement privé est de 9 % au total, le pourcentage étant de l'ordre de 3 à 5 % dans les milieux de manœuvres et d'ouvriers, de 8 à 10 % dans les milieux de salariés non manuels et dans les classes moyennes et de 25 % dans les couches dirigeantes. Ces établissements comprennent avant tout des étrangers (compris dans les pourcentages qui précèdent), auxquels s'ajoute un contingent appréciable d'élèves suisses qui ne sont pas en retard, loin de là. Reste une fraction, difficile à estimer, de cas difficiles. Même en la supposant relativement forte, on demeure assez loin des pourcentages d'élèves de l'enseignement spécial signalés plus haut à propos des couches populaires.

Il est certain que les difficultés scolaires de la grande masse des enfants des milieux populaires à l'école primaire proprement dite et dans les classes qui reçoivent les élèves de 13 à 15 ans constituent l'un des obstacles les plus graves que rencontrent ceux qui s'efforcent de démocratiser le système éducatif. Dans la grande majorité des cas, les enfants de ces couches sociales qui arrivent au terme de la scolarité obligatoire avec un an ou plus de retard quittent immédiatement l'école, avec un bagage intellectuel très insuffisant, comme nous allons le voir au paragraphe suivant. En d'autres termes, si la proportion des enfants d'origine populaire n'est pas plus grande dans l'enseignement secondaire et universitaire, c'est moins, dans l'ensemble des cas, parce que des difficultés matérielles leur interdisent d'y entrer que parce que leur préparation scolaire préalable, compromise par de nombreux facteurs — les uns économiques et culturels et les autres socio-biologiques — les maintient très en dessous du seuil d'admission.

2. INCIDENCE DU RETARD SCOLAIRE SUR L'ORIENTATION DE LA CARRIÈRE DES ADOLESCENTS.

Le tableau III permet de faire sur ce point de multiples constatations. Nous nous en tiendrons à quelques-unes de celles qui peuvent éclairer l'influence du retard scolaire sur l'orientation de la carrière des jeunes. Notons tout d'abord que la moitié environ des jeunes (48 %) demeurent à l'école (écoles professionnelles et stages, etc. non compris) au-delà de la période de scolarité obligatoire. La proportion est de l'ordre de 65 % dans les couches non ouvrières et de 30 % dans les couches ouvrières. Il s'agit soit d'élèves qui sont au 9^e degré ou en dessous, soit d'élèves qui entreprennent des études supérieures. Ceux qui quittent l'école à ce moment sont en grande majorité les élèves qu'handicape un retard scolaire. En effet, sur les 1199 élèves qui avaient un an de retard ou plus, en juin 1958, 456 seulement (38 %) fréquentaient encore l'école en hiver 1959, les autres 743 étant en règle générale entrés directement en apprentissage ou au travail. La proportion de ceux qui

restent à l'école est, parmi ces enfants, de 27 % seulement pour les couches ouvrières et de 54 % en ce qui concerne les autres couches.

Sur les 743 enfants dont il vient d'être question, 495 proviennent de 8^e primaire ou des classes primaires inférieures et des classes spéciales. Il s'agit de 368 enfants issus des couches ouvrières et de 127 enfants des autres couches. Cela signifie que 36 % des enfants des couches ouvrières (368 par rapport à 1005) débutent dans la vie dans ces conditions. Pour les autres couches, la proportion est de l'ordre de 12 % (127 sur 1065). Ces enfants à instruction scolaire incomplète deviennent en général apprentis dans des métiers manuels (204 cas) ou jeunes travailleurs non qualifiés (144 cas). Ils constituent même le gros des effectifs de ces deux catégories : 67 % des apprentis manuels (204 par rapport à 304 apprentis en tout) et 71 % des jeunes travailleurs non qualifiés (144 par rapport à un total de 202). Les enfants qui se trouvent à 15 ans dans ces classes ne demeurent presque jamais à l'école après le terme de la scolarité obligatoire pour tenter de compléter leurs maigres connaissances : 85 % d'entre eux entrent alors dans l'existence pratique. Cette proportion est analogue pour les filles et les garçons, et elle varie peu également d'un milieu à l'autre.

Voici le pourcentage des élèves de l'Ecole ménagère et du Collège moderne qui prolongent leurs études au-delà de 15 ans suivant le milieu et le degré : a) Ecole ménagère 1^{re} année, milieu ouvrier 30 %, autres milieux 44 % ; Collège moderne 1^{re} année, milieu ouvrier 49 %, autres milieux 73 % ; Collège moderne 2^e année, milieu ouvrier 43 % et autres milieux 49 %. Les élèves qui quittent ces établissements s'orientent en général vers les diverses formes d'apprentissage ou (pour ceux qui n'ont pas de retard) vers les études commerciales ou techniques. Rares sont ceux qui passent dans l'enseignement secondaire supérieur.

Les élèves de l'Ecole supérieure de jeunes filles qui ont un an de retard à 15 ans poursuivent le plus souvent leurs études (dans 61 % des cas du côté ouvrier et dans 80 % des cas du côté non ouvrier). Il en va de même des jeunes garçons du Collège qui ont un an de retard (les pourcentages par milieu social sont du même ordre que ceux qui viennent d'être cités à propos de l'Ecole supérieure de jeunes filles). Quant aux élèves non retardés de ces établissements ils poursuivent presque toujours leurs études au-delà de la scolarité obligatoire.

Les données qui précèdent se rapportent à l'ensemble des enfants. Dans les tableaux IV et V, le cas des garçons a été isolé.

Nous avons laissé de côté les jeunes gens dont nous ne pouvions encore discerner l'orientation (jeunes gens demeurés à l'école en 9^e ou dans des degrés inférieurs, jeunes gens en stage hors de Genève, etc.).

Le tableau IV se lit verticalement. On voit que, mis à part quelques élèves de 9^e primaire, tous les jeunes garçons dont la carrière s'oriente vers une activité non qualifiée ont eu une scolarité difficile et incomplète. C'est le cas aussi de la majorité des jeunes apprentis, même dans les métiers non manuels.

Les couches non ouvrières dirigent leurs sujets les moins doués vers les activités manuelles, tandis que les couches ouvrières adoptent l'attitude inverse et poussent en général leurs enfants les plus brillants vers les situations auxquelles on se prépare par un apprentissage non manuel ou en faisant des études commerciales, techniques et secondaires supérieures. Cela ressort en particulier du tableau V (lecture horizontale). La seule exception de quelque importance est constituée par les élèves qui terminent le Collège moderne sans retard et qui entreprennent un apprentissage manuel.

3. CONCLUSION.

Le tableau VI montre la situation qui résulte des tendances que nous venons d'examiner. Il permet de voir dans quelle direction s'oriente la carrière des membres de toute une génération ou presque, dans l'année qui suit le terme de la scolarité obligatoire, compte tenu de leur position scolaire à 15 ans. Nous commenterons ce tableau en guise de conclusion.

On voit tout d'abord que la proportion des enfants des couches populaires qui dépassent le niveau des études primaires est faible. Le pourcentage de ceux qui entrent à 16 ans dans un établissement secondaire supérieur est bas. Il est déjà bien proche de celui que l'on constate à l'Université en ce qui concerne les étudiants issus de ces mêmes milieux. Les facteurs qui limitent l'accès des jeunes de ces couches sociales aux études supérieures agissent donc bien avant le seuil de l'Université. Le problème de la démocratisation des études supérieures est ainsi en fait d'abord un problème de l'école primaire et moyenne. Mais il y a plus. Les enfants de ces milieux, en effet, sont loin d'aller tous jusqu'au terme de l'école primaire.

Près de la moitié des futurs ouvriers et manœuvres ont une formation scolaire des plus incomplètes. Cette lacune est désastreuse du point de vue de leur vie personnelle ; elle l'est aussi du point de vue économique (capacité d'adaptation et de promotion professionnelles notamment) et politique (aptitude des couches ouvrières à défendre leurs intérêts, fonctionnement général de la démocratie). Notons enfin que, pour être moindre, la proportion des jeunes garçons des autres milieux qui sont lancés dans la vie sans avoir achevé au moins l'école primaire — et qui vont pour la plupart encore grossir les rangs des ouvriers les moins favorisés — n'en est pas moins déplorable. Dans chaque milieu, la proportion des filles qui se trouvent dans le même cas est plus faible que celle des garçons. Cela montre que le phénomène est en grande partie indépendant de l'environnement social général et tient beaucoup à des particularités du développement des garçons et du climat des groupes d'écoliers, particularités auxquelles doivent correspondre des solutions pédagogiques ad hoc.

Roger GIROD
*professeur de sociologie
à l'Université de Genève.*

TABLEAU I

Répartition des élèves des écoles publiques à 15 ans révolus, selon le genre d'école, le degré, le sexe et le milieu social (cas de Genève, juin 1958). Données détaillées¹.

Chiffres absolus

Situation du père ²	Manœuvre	Ouvrier	Salarié non manuel	Couches moyennes	Couches dirigeantes	Ensemble
<i>Ecole et degré³</i>						
<i>Degré : Ecole :</i>						
A. FILLES						
Enseignem. spéc. ⁴	38 ⁵	50	7	3 ⁵	—	98
9 Ecole primaire 9 ^e	8	31	1	10	—	50
8 Ecole primaire 8 ^e	18	57	8	18	2	103
4-7 Ecole prim. 4 ^e -7 ^e	8	22	7	11	1	49
9 Ecole ménagère 2 ^e	12	51	29	24	5	121
8 Ecole ménagère 1 ^e	27	86	40	35	—	188
9 Ecole sup. j. f. 5 ^e	10	70	108	87	59	334
8 Ecole sup. j. f. 6 ^e	5	34	41	28	19	127
10 Ecole sup. j. f. 4 ^e	—	3	12	7	11	33
Total	126	404	253	223	97	1103
B. GARÇONS						
Enseignem. spéc. ⁴	34	86	7	27	1	155
9 Ecole primaire 9 ^e	7	14	5	7	—	33
8 Ecole primaire 8 ^e	17	44	9	22	—	92
4-7 Ecole prim. 4 ^e -7 ^e	12	44	11	19	3	89
9 Collège mod. 2 ^e	9	57	51	30	5	152
8 Collège mod. 1 ^e	17	81	52	48	8	206
9 Collège 5 ^e	2	22	53	14	35	126
7-8 Collège 6 ^e (ou 7 ^e)	4	20	32	23	13	92
10 Collège 4 ^e	—	5	5	6	6	22
Total	102	373	225	196	71	967
						2070

¹ Ce tableau laisse de côté les élèves des établissements privés, ainsi que ceux qui sont inclassables du point de vue de la profession du père (mère veuve ou isolée, etc.), ou du point de vue de leur situation scolaire en juin 1958 (enfants hors de Genève à ce moment, etc.), soit 477.

² Manœuvres (y compris ouvriers agricoles et serveurs); ouvriers (y compris contre-maîtres et travailleurs tels que messagers ou livreurs); salariés non manuels (employés jusqu'au chef de service inclus, maîtres primaires et secondaires, techniciens); «couches moyennes» (agriculteurs, artisans, petits et moyens commerçants, agents commerciaux, représentants); «couches dirigeantes» (directeurs, industriels, financiers, hommes d'affaires importants, professions libérales et intellectuelles).

³ Degré: compté à partir de la première année primaire (où l'on entre à 6 ans), indépendamment de la numérotation des classes propre à chaque type d'école. Le Collège pour garçons commence au 7^e degré, le Collège moderne, l'Ecole Ménagère et l'Ecole supérieure de jeunes filles au 8^e.

⁴ Pour élèves ayant des difficultés caractérielles ou intellectuelles particulières, y compris les classes dites de «développement» (une vingtaine d'élèves à peine dans le groupe considéré ici), pour élèves qui s'efforcent de rattraper un retard d'au moins deux ans.

⁵ Au moment de corriger les épreuves de cet article, je reçois les données d'une nouvelle série de tris statistiques qui donnent pratiquement les mêmes résultats que les premiers, sauf en ce qui concerne deux points: a) ils indiquent 16 filles de manœuvres au lieu de 38 dans l'enseignement spécial; b) 11 filles issues des classes moyennes dans ce même enseignement au lieu de 3. Les autres différences sont rares et négligeables.

TABLEAU II

Retard scolaire selon le milieu social et le sexe, à 15 ans
(d'après le tableau I).

En %.

Situation du père	Manœuvre	Ouvrier	Salarié non manuel	Couches moyennes	Couches dirigeantes	Ensemble
<i>Retard :</i>						
A. FILLES						
Enseignement spécial	30 ³	12	3	1,5 ³	—	9
Retard 2 ans et plus ¹	6	5	3	5	1	4,5
Retard d'un an ²	40	44	35	36	22	38
Degré normal	24	38	54	54,5	66	45,5
Avance d'un an	—	1	5	3	11	3
Total (= 100 %)	126	404	253	223	97	1103
B. GARÇONS						
Enseignement spécial	33	23	3	13,5	1	16
Retard 2 ans et plus ¹	12	12	5	9,5	4	9
Retard d'un an ²	37	39	42	48	30	40,5
Degré normal	18	25	48	26	56,5	32
Avance d'un an	—	1	2	3	8,5	2,5
Total (= 100 %)	102	373	225	196	71	967
C. TOTAL (FILLES ET GARÇONS)						
Enseignement spécial	32 ³	18,5	3	7 ³	0,5	12
Retard 2 ans et plus ¹	9	8,5	4	7	2,5	7
Retard d'un an ²	38	41	38	42	25	39
Degré normal	21	31	52	41	62	39,5
Avance d'un an	—	1	3	3	10	2,5
Total (= 100 %)	228	777	478	419	168	2070

¹ Elèves de l'école primaire ordinaire (4^e-7^e degré), sans ceux de l'enseignement spécial.

² Y compris 10 élèves de 7^e du Collège, ayant donc un retard de 2 ans. Comme ils sont répartis à raison d'une unité ou deux par milieu social, cela n'affecte pratiquement pas les pourcentages de notre tableau.

³ Sur la base des nouveaux tris mentionnés à propos du tableau 1 (note 5), on obtient les proportions suivantes. Filles de manœuvres dans l'enseignement spécial, 16 %, filles issues des couches moyennes, 6 % ; total (filles et garçons) des élèves de cet enseignement, 24 % pour la couche des manœuvres, 9,5 % pour les couches moyennes.

TABLEAU III

Genre d'activité ou d'études en hiver 1958-1959, selon la position scolaire en juin 1958, le sexe et le milieu social. Données détaillées.

Chiffres absolus.

Position en hiver 1958-1959	Chiffres absolus											Total
	Ecole jusqu'au 9 ^e degré inclus	Collège, Ecole sup. de J. Filles (division supérieure)	Ecole de commerce, technicum ¹	Ecoles professionnelles (mécanique, bois, couture, horticulture, etc.)	Apprentissage (métiers manuels)	Apprentissage (métiers non manuels)	Travail immédiat (manuel)	Travail immédiat (non manuel)	Stages hors de Genève	Autres cas ²		
<i>Position en juin 1958</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
I. Père manoeuvre ou ouvrier.												
A. FILLES												
Ecole primaire (avec un an ou plus de retard ou enseignement spécial) ³	31	—	—	—	20	39	43	24	16	20	193	
Ecole primaire (degré normal)	—	—	1	—	3	17	9	5	2	2	39	
Ecole ménagère (un an de retard)	34	—	—	7	14	32	5	5	6	10	113	
Ecole ménagère (degré normal)	2	2	7	4	7	30	—	—	1	10	63	
Ecole supérieure de Jeunes Filles (un an de retard)	24	—	3	—	—	9	1	1	—	1	39	
Ecole supérieure de Jeunes Filles (degré normal ou un an d'avance)	16	25	13	1	—	11	—	—	1	16	83	
TOTAL	107	27	24	12	44	138	58	35	26	59	530	

¹ Y compris écoles d'art pour dessinateurs et représentants de métiers analogues.

² Invalides et malades, adolescents qui suivent simplement quelques cours, aident leurs parents à la ferme ou au magasin, ne font rien de précis, etc.

³ Sur la base des nouveaux tris mentionnés à propos du tableau 1, le total pour cette catégorie serait de 177 au lieu de 193.

TABLEAU III (suite)

	École jusqu'au 9 ^e degré inclus	Collège, École sup. de j. Filles (division supérieure)	École de commerce, technicum ¹	Écoles professionnelles (mécanique, bois, couture, horticulture, etc.)	Apprentissage (métiers manuels)	Apprentissage (métiers non manuels)	Travail immédiat (manuel)	Travail immédiat (non manuel)	Stages hors de Genève	Autres cas ²	Total
<i>Position en hiver 1958-1959</i>											
<i>Position en juin 1958</i>											
I. Père manoeuvre ou ouvrier											
B. GARÇONS											
École primaire (avec un an ou plus de retard, ou enseignement spécial)	31	—	—	3	113	22	41	5	5	17	237
École primaire (degré normal)	—	—	—	1	16	1	1	—	—	2	21
Collège moderne (un an de retard)	48	—	—	2	28	14	5	—	—	1	98
Collège moderne (degré normal)	2	7	19	10	15	9	—	—	—	4	66
Collège (un an ou deux de retard)	16	—	—	—	2	3	—	—	1	2	24
Collège (degré normal ou un an d'avance)	—	22	6	—	1	—	—	—	—	—	29
TOTAL	97	29	25	16	175	49	47	5	6	26	475

¹ Y compris écoles d'art pour dessinateurs et représentants de métiers analogues.

² Invalides et malades, adolescents qui suivent simplement quelques cours, aident leurs parents à la ferme ou au magasin, ne font rien de précis, etc.

TABLEAU III (suite)

<i>Position en hiver 1958-1959</i>	Ecole jusqu'au 9 ^e degré inclus	Collège, Ecole sup. de J. Filles (division supérieure)	Ecole de commerce, technicum ¹	Ecoles professionnelles (mécanique, bois, couture, horticulture, etc.)	Apprentissage (métiers manuels)	Apprentissage (métiers non manuels)	Travail immédiat (manuel)	Travail immédiat (non manuel)	Stages hors de Genève	Autres cas ²	Total
<i>Position en juin 1958</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
II. Père salarié non manuel ou membre des couches moyennes ou dirigeantes											
A. FILLES											
Ecole primaire (avec un an ou plus de retard, ou enseignement spécial) ³	12	—	—	—	6	12	9	4	3	11	57
Ecole primaire (degré normal)	1	—	—	—	1	4	1	1	2	1	11
Ecole ménagère (un an de retard)	33	—	—	7	5	9	4	2	7	8	75
Ecole ménagère (degré normal)	5	2	13	13	—	5	—	3	4	13	58
Ecole supérieure de Jeunes Filles (un an de retard)	71	—	—	—	—	7	—	3	6	1	88
Ecole supérieure de Jeunes Filles (degré normal ou un an d'avance)	27	183	30	—	—	12	2	1	6	23	284
TOTAL	149	185	43	20	12	49	16	14	28	57	573

¹ Y compris écoles d'art pour dessinateurs et représentants de métiers analogues.

² Invalides et malades, adolescents qui suivent simplement quelques cours, aident leurs parents à la ferme ou au magasin, ne font rien de précis, etc.

³ Sur la base des nouveaux tris mentionnés à propos du tableau 1, le total pour cette catégorie serait de 71 au lieu de 57.

TABLEAU III (fin)

	Ecole jusqu'au 9 ^e degré Inclus	Collège, Ecole sup. de J. Filles (division supérieure)	Ecole de commerce, technicum ¹	Écoles professionnelles (mécanique, bois, couture, horticulture, etc.)	Apprentissage (métiers manuels)	Apprentissage (métiers non manuels)	Travail immédiat (manuel)	Travail immédiat (non manuel)	Stages hors de Genève	Autres cas ²	Total
<i>Position en hiver 1958-1959</i>											
<i>Position en juin 1958</i>											
I. Père salarié non manuel ou membre des couches moyennes ou dirigeantes	17	—	—	4	45	9	13	5	2	4	99
B. GARÇONS	—	—	—	1	5	—	1	1	—	4	12
Ecole primaire (avec 1 an ou plus de retard ou enseignement spécial)	79	—	—	4	12	4	5	1	2	1	108
Ecole primaire (degré normal)	6	4	32	17	10	13	—	—	3	1	86
Collège moderne (un an de retard)	57	—	—	1	1	1	1	—	5	2	68
Collège moderne (degré normal)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Collège (un an ou deux de retard)	8	96	9	—	—	3	—	—	1	2	119
Collège (degré normal ou un an d'avance)	167	100	41	27	73	30	20	7	13	14	492
TOTAL											
III. Ensemble											
A. FILLES	256	212	67	32	56	187	74	49	54	116	1103
B. GARÇONS	264	129	66	43	248	79	67	12	19	40	967
C. TOTAL	520	341	133	75	304	266	141	61	73	156	2070

¹ Y compris écoles d'art pour dessinateurs et représentants de métiers analogues.

² Invalides et malades, adolescents qui suivent simplement quelques cours, aident leurs parents à la ferme ou au magasin, ne font rien de précis, etc.

TABLEAU IV

Origine sociale et bagage scolaire des jeunes garçons dont la carrière s'oriente vers le travail non qualifié, le travail qualifié, les études commerciales et techniques ou les études supérieures. D'après le tableau III¹.

En %

Situation du père et position scolaire du jeune homme à 15 ans	Activité du jeune homme à 16 ans				
	Activité non qualifiée, manuelle ou non	Apprentissage d'un métier man. qualifié	Apprentissage d'un métier non manuel qualifié	Etudes commerciales ou techniques	Etudes secondaires supérieures
<i>I. Père manoeuvre ou ouvrier</i>					
Ecole primaire (avec 1 an de retard ou plus) ou enseignement spécial	58	40	28	—	—
Ecole primaire (degré normal)	1,5	6	1,5	—	—
Collège moderne (un an de retard)	6,5	10,5	17,5	—	—
Collège moderne (degré normal)	—	8,5	11	29	5,5
Collège (un an ou deux de retard)	—	1	4	—	—
Collège (degré normal ou un an d'avance)	—	0,5	—	9	17
TOTAL I	66	66,5	62	38	22,5
<i>II. Père salarié non manuel ou membre des couches moyennes ou dirigeantes</i>					
Ecole primaire (avec 1 an de retard ou plus) ou enseignement spécial	23	16	11	—	—
Ecole primaire (degré normal)	2	2	—	—	—
Collège moderne (un an de retard)	7,5	5,5	5	—	—
Collège moderne (degré normal)	—	9	16,5	48	3
Collège (un an ou deux de retard)	1,5	1	1,5	—	—
Collège (degré normal ou un an d'avance)	—	—	4	14	74,5
TOTAL II	34	33,5	38	62	77,5
TOTAL GÉNÉRAL (= 100 %)	179	291	79	66	129

¹ On a laissé de côté ici les jeunes gens qui sont encore au 9^e degré ou en dessous, ceux qui sont en stage à l'étranger, ou dans une situation mal définie.

TABLEAU V

Orientation de la carrière des jeunes garçons après le terme de la scolarité obligatoire, selon l'école et le degré où ils ont achevé celle-ci et selon le milieu social. D'après le tableau III¹.

En %

Situation du père et position scolaire du jeune homme à 15 ans	Activité du jeune homme à 16 ans						Total (= 100 %)
	Activité non qualifiée manuelle ou non	Apprentissage d'un métier man. qualifié	Apprentissage d'un métier non manuel qualifié	Etudes commerciales ou techniques	Etudes secondaires supérieures		
<i>I. Père ouvrier ou manœuvre</i>							
Ecole primaire (avec un an de retard ou plus) ou enseignement spécial	25 (1) ^a	63 (17)	12 (1)	—	—	184	
Ecole primaire (degré normal)	10	62	29	—	—	19	
Collège moderne (un an de retard)	—	42	15	32	11	49	
Collège moderne (degré normal)	—	(2)	(3)	—	—	60	
Collège (un an ou deux de retard)	—	(1)	—	(6)	(22)	5	
Collège (sans retard)	—	—	—	—	—	29	
TOTAL I	15	55	14	7,5	8,5	346	
<i>II. Père salarié non manuel ou membre des couches moyennes ou dirigeantes</i>							
Ecole primaire (avec 1 an de retard ou plus) ou enseignement spécial	24 (2)	64 (6)	12 (4)	—	—	76	
Ecole primaire (degré normal)	(6)	(16)	(4)	—	—	8	
Collège moderne (un an de retard)	—	36	17	42	5	26	
Collège moderne (degré normal)	(1)	(2)	(1)	—	—	76	
Collège (un an ou deux de retard)	—	—	3	8	89	4	
Collège (degré normal)	—	—	—	—	—	108	
TOTAL II	9	33,5	10	14	33,5	298	
TOTAL GÉNÉRAL	12	45,5	12	10,5	20	644	

¹ On a laissé de côté ici les jeunes gens qui sont encore au 9^e degré ou en dessous, ceux qui sont en stage à l'étranger, ou dans une situation mal définie.

^a Entre parenthèses, chiffres absolus (trop petits pour permettre le calcul du pourcentage).

TABLEAU VI

Répartition générale selon le genre d'activité ou d'études en hiver 1958-1959, le sexe, le milieu, le milieu et la carrière scolaire antérieure. D'après le tableau III¹.

En %

	Père ouvrier ou manoeuvre :		Père salarié non manuel ou membre des couches moyennes ou dirigeantes :		Total :
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	
	Entré au travail ou en apprentissage en sortant des classes spéciales ou de l'école primaire avec un retard d'un an ou plus	24	39	3,5	
Entré au travail ou en apprentissage en sortant d'une école secondaire inférieure (Ecole ménagère, Collège moderne, Collège, Ecole de jeunes filles) avec un an de retard	14	11,5	6,5	6	9,5
Entré au travail ou en apprentissage en sortant du 9 ^e degré (école primaire ou secondaire inférieure)	16,5	11,5	7,5	10,5	11,5
Resté à l'école primaire ou à l'école secondaire inférieure	20	20	26	34	25
Entré au Collège ou à l'Ecole supérieure de jeunes filles (division supérieure)	5	6	32	20	16,5
Entré dans un établissement d'études commerciales ou techniques du niveau de l'école sec. sup.	4,5	5,5	7,5	8,5	6,5
Divers (stages, etc.)	16	6,5	15	5,5	11
TOTAL (= 100 %)	530	475	573	492	2070

¹ Les élèves des écoles professionnelles où l'on apprend des métiers manuels sont considérés ici comme apprentis (avec ceux qui apprennent un métier, manuel ou non, dans une entreprise).